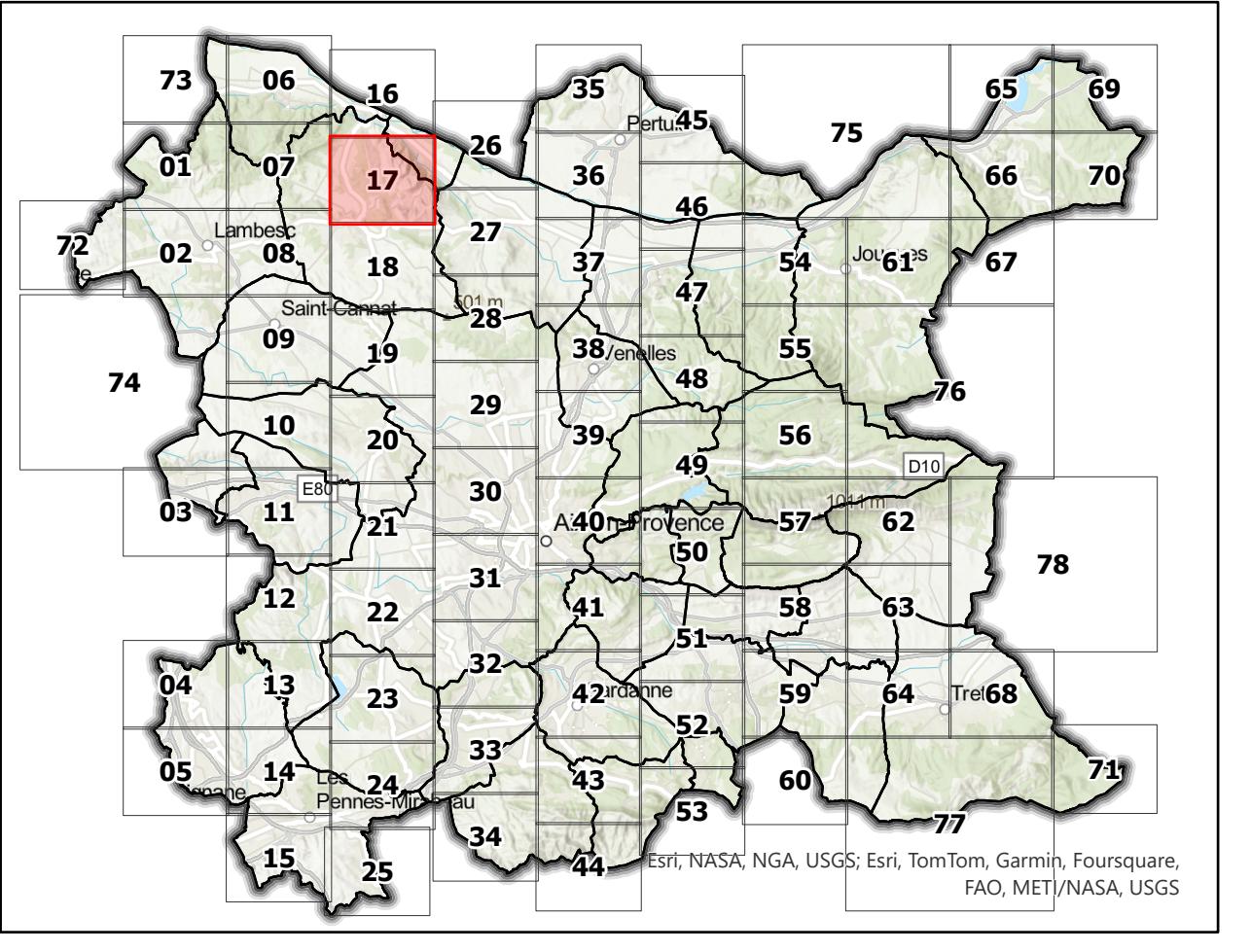


Règlement - Pièces graphiques

4.2-A Zonage - Planche 17



PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2024

N

1/5 000 format A0 Fond de plan : DGFIP cadastre

MÉTROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE

- URBANISME**
-  Zonage
-  OAP sectorielle
-  Périmètre d'attente de projet
-  Zone de bonne desserte (ZBD)
-  Périmètre d'offre suffisante de stationnement

APPLICATION LOI LITTORAL

- Bande des 100m
-  Espace proche du rivage

ORDONNANCEMENT, FORME UNI

-  Zone d'implantation
-  Marge de recul
-  Linéaire d'implantation
-  Linéaire de gabarit avec hauteur
-  Linéaire d'ancre des façades

EQUIPEMENTS ET RESEAUX

-  Emplacement réservé
-  Liaison piétonne

DATENMOMENT-NÄHRENT

-  Espaces boisés classés
-  Espaces boisés classés loi littoral
-  Terrains cultivés
-  Plantations à réaliser
-  Espaces protégés au titre de la loi
-  Espaces non bâties nécessaires
-  Masses boisées
-  Parcs et jardins
-  Ripesylves
-  Arbre remarquable isolé

Alignement d'arbre

	Hales
 X	Bastide
 X	Eléments bâtis ponctuels
 LX	Linéaire patrimonial
 DX	Domaine remarquable
 EX	Ensemble bâti
 EPX	Ensemble paysager
 JX	Jardin
 SX	Séquence urbaine
	Aberde de route paysagère

CHANGEMENT DE DESTINATION

FOND DE PLAN

